

BAC GRIS : ORDURES MENAGERES



**Coût du traitement pour
1 Tonne : 146,30^{TTC} €**

En 2018, 5 515 tonnes collectées

BAC VERT : TRI SELECTIF



**Coût du traitement pour
1 Tonne : 60,50^{TTC} €**

En 2018, 2 375 tonnes collectées

Le coût du traitement varie donc en fonction des déchets. Il est donc très important de recycler le plus possible de déchets.

1 tonne d'ordures ménagères coûte presque 2,5 fois plus qu'une tonne de recyclables.

**Tous les emballages en plastique, le carton,
le papier et les petits aluminiums se recyclent.**

Pour maîtriser le coût des déchets :

- Trier en utilisant les sacs transparents strictement réservés au recyclage (à retirer gratuitement en Mairie).
 - Déposer les sacs dans les bacs verts, **surtout PAS** dans les bacs gris.
- La réduction du tonnage d'ordures ménagères est la priorité du Syndicat. Plusieurs méthodes existent : le compostage, les déchetteries...

LES DECHETTERIES

Le territoire du SYMICTOM est couvert par un réseau de déchetteries (géré par le SYDED). Vous pouvez déposer végétaux, métaux, encombrants (matelas, meubles...), gravas, batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets toxiques (piles, peinture, solvant...), pneus, palettes et cagettes.

Où les porter : Déchetteries de Cazals, Gourdon/Le Vigan, Labastide-Murat, Lauzes, Payrac, Saint Germain du Bel Air et Salviac.

LE VERRE

Bouteilles, bocaux, pots (sans bouchon, ni couvercle) doivent impérativement être déposés dans un recup'verre.

Interdiction de placer des bouteilles à côté ou l'intérieur des bacs d'ordures ménagères ou de tri sélectif.

En cas de débordement du recup'verre, contacter votre mairie ou le SYMICTOM.

LE COMPOSTAGE (détail page suivante)

C'est un geste simple à faire et qui réduit considérablement la quantité de déchets d'ordures ménagères. (Voir fiche compostage ci-après).

Vous pouvez composter en tas dans le jardin ou grâce à un composteur (possibilité d'achat auprès du SYDED au tarif de 20 € www.syded-lot.fr).

Le kit comprend 1 composteur de 320 l, 1 tige aératrice, 1 seau de 10 l et un guide du compostage domestique.

Pour toutes questions concernant le compostage ou l'acquisition d'un composteur, vous pouvez nous contacter au 05.65.21.01.25

LES VETEMENTS (détail dernière page)

Tous les vêtements que vous souhaitez jeter devront être déposés dans une borne RELAIS ou apportés à une association qui collecte des textiles.

Interdiction de déposer dans un bac d'ordures ménagères ou de tri sélectif.

LE COMPOSTAGE

UN GESTE SIMPLE ET PAS COMPLIQUE

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE

Le compostage est une manière de recycler les déchets organiques ménagers et déchets verts de jardin. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel **LE COMPOST**.

Il est essentiellement utilisé pour le jardinage.

QUELS DECHETS COMPOSTER ?

Déchets de cuisine :

Epluchures de fruits et légumes, restes de fruit, marc de café et filtre, sachet de thé, coquilles d'œuf, certains restes de repas.



Déchets du jardin :

Tailles de haies, écorces, tonte de gazon, feuilles mortes, fleurs fanées, branchages de petites tailles.



Déchets non alimentaire :

Paille, foin, serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux de bois (non traités).



A PROSCRIRE

Coquilles d'huitres, moules, produits laitiers, huiles de fritures ou de vidange, noyaux, coques de noix, os, arêtes, grosses tailles ou branches entières, mauvaises herbes grainées, terre, sable, gravats, cartons imprimés, imprimés couleurs (magazines ...), sacs de poussières d'aspirateurs, mégots de cigarettes.

COMMENT REUSSIR VOTRE COMPOST ?

3 Règles importantes à respecter

1

Il est important d'aérer et brasser le compost : Le compost doit être régulièrement retourné, surtout en début de cycle, afin de l'oxygéner. Lors du dépôt de matière toujours brasser l'apport.

2

Il faut équilibrer les apports : Les dépôts en matière et déchets doivent être équilibrés. Il faut les placer en mélange, le volume se réduira naturellement.

3

Le compost doit être humide jusqu'à son utilisation : Les déchets se transforment en compost grâce à un taux satisfaisant d'humidité (surtout l'été). Il est donc important de l'arroser sans le détremper.

LES TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES (*TLC) ILS SE RECYCLENT AUSSI

Une seconde vie pour les TLC* même usés ou déchirés c'est possible

QUOI RECYCLER



Petits Vêtements : Bonnet, chaussettes, collant, écharpe, gants, lingerie ...

Grands Vêtements : Chemise, pantalon, pull, jupe, jeans, t-shirt ...

Linge de maison : Torchon, drap, serviette, nappe en tissu ...

Chaussures : Escarpins, sandales, bottes, baskets ...

Tous les vêtements et linge se déposent **PROPRES et SECS**, même s'ils sont usés.

Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERME**.



Surtout ne pas déposer d'article HUMIDES.

OU DEPOSER LES TLC* ?



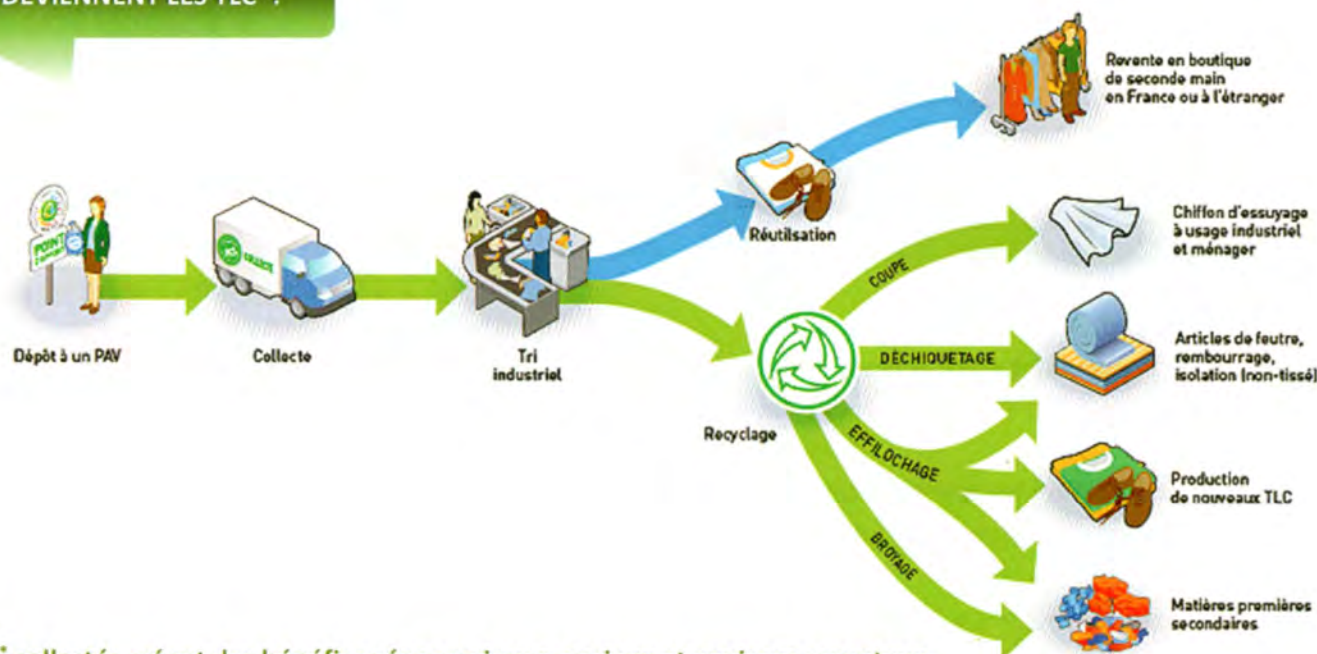
Dans des points d'apport volontaire (*PAV) portant le logo ECO TLC.

- ✓ Un conteneur ou benne dédiée,
- ✓ Une antenne locale d'association,
- ✓ Une collecte occasionnelle à domicile,
- ✓ Une boutique.

Ils sont tous référencés sur www.lafibredutri.fr



QUE DEVIENNENT LES TLC* ?



Les TLC* collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.